



HAL
open science

La relation entre transnationalisme et développement et ses enjeux territoriaux: Le cas du sud marocain

Thomas Lacroix

► **To cite this version:**

Thomas Lacroix. La relation entre transnationalisme et développement et ses enjeux territoriaux: Le cas du sud marocain. *Revue de l'Economie Méridionale*, 2005, 53 (209-10), pp.67-75. halshs-00820380

HAL Id: halshs-00820380

<https://shs.hal.science/halshs-00820380>

Submitted on 7 Feb 2016

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Thomas Lacroix

La relation entre transnationalisme et développement et ses enjeux territoriaux: Le cas du sud marocain. Revue de l'Economie Méridionale, Centre régional de la productivité et des études économiques, 2005, 53 (209-10), pp.67-75

La relation entre transnationalisme et développement et ses enjeux territoriaux : le cas du Sud marocain

Résumé : Cet article aborde les conséquences de la construction d'un espace transnational migratoire sur les territoires d'origine à partir de l'expérience des « Chleuhs » du Sud marocain impliqués dans le développement de leur village. La région du Souss et de l'Atlas connaît actuellement une forte dynamique de développement alimenté par la structuration de réseaux transnationaux. Cette dynamique a été rendue possible dans la mesure où elle sert les intérêts politiques des acteurs territoriaux : les notables villageois comme les pouvoirs publics marocains et européens. Les notables utilisent les projets pour consolider leur présence sur la scène publique, le Maroc a mis en place des dispositifs de cofinancement pour susciter un aménagement du territoire à moindre frais, la France et l'Union Européenne intègre les acteurs du développement dans une politique de régulation migratoire.

Mots clés : transnationalisme, Maroc, migration marocaine, codéveloppement.

On observe dans le Sud marocain la réalisation de centaines de projets de développement dans les villages. Cette zone berbérophone qui comprend le Haut et l'Anti-Atlas et les vallées du Souss et du Massa est la plus ancienne zone d'émigration vers l'Europe. Les flux de main-d'œuvre ont été amorcés pendant la première Guerre Mondiale, principalement en direction des mines de charbon du Nord de la France. Cette région n'a jamais connu de dynamique d'équipement comparable. Ces projets ont la particularité d'être initiés et portés par la population elle-même. Juste un chiffre : à la fin des années 1980, avant le début de cet élan, au rythme d'extension du réseau électrique, il aurait fallu une centaine d'année pour que tous les douars soient électrifiés. Aujourd'hui, on estime que la satisfaction des besoins sera couverte en 2010.

On peut citer par exemple, le cas de Kasbat Aït Herbil, un douar de 1200 habitants dans la province de Tata. Ce village s'est doté d'une association villageoise de développement, Attacharouk, en 1994. L'association contacte l'Office National d'Electricité pour mettre en place l'électrification du village. Elle collecte parmi la population et les émigrés du village 550 000 Dh, et couvre la moitié des frais engendrés par l'opération. Le projet est achevé en 1998.

L'origine de ces projets s'inscrit dans le droit coutumier. La population gère traditionnellement l'ensemble de l'équipement collectif du village et particulièrement son équipement agricole (le puit, le système d'irrigation). Les émigrés ont continué à remplir leurs devoirs en dépit de la distance, notamment en cas de sécheresse ou d'inondation. Ces projets à caractère traditionnel ont pris une autre dimension au début des années 1990, alors que la libéralisation de la loi sur les associations a permis aux villageois de s'organiser pour mener des opérations plus ambitieuses.

Cette dynamique a été amorcée grâce aux ressources de l'émigration dans les régions les plus enclavées et les plus pauvres du Maroc. Les projets suscitent des alliances et conflits entre diverses catégories d'acteurs : des acteurs transnationaux (les migrants) et des acteurs territoriaux (les villages, les communes et l'Etat). Derrière ces projets c'est tout l'enjeu de la maîtrise de l'aménagement du territoire en milieu rural qui est désormais en question.

1. Les réseaux transnationaux marocains du développement

A travers la conduite des projets de développement, s'est constitué un espace transnational, c'est-à-dire un ensemble de réseaux qui dépassent les cadres nationaux, générant et véhiculant un ensemble de codes sociaux et de statuts nouveaux, permettant une vie organisée sur plusieurs territoires (Basch L., Glick Shiller N., Szanton Blanc C., 1994). Dans les pays d'accueil, les collectifs de migrants issus de ces villages du Sud marocain se structurent en réseaux formels et informels. Il ne nous est pas possible de chiffrer le nombre de ces migrants qui ont été impliqués dans un projet de développement. La plupart ont une implication ponctuelle et informelle. Toutefois, on peut avancer que presque tous les émigrés issus du Sud marocains ont au moins une fois participé à un projet collectif, que ce soit un projet de développement ou un projet à caractère religieux (rénovation d'une mosquée, d'un cimetière ou d'une école coranique). Cette participation à l'entretien de l'équipement collectif est en effet une obligation dans le droit coutumier berbère. Ces acteurs du développement sont actifs à une échelle transnationale. Ils font non seulement le lien avec le pays d'origine, mais travaillent également entre les différents pays d'installation. Pour reprendre notre exemple, les migrants issus de Kasbat se sont regroupés autour de deux associations. La première, basée à Gennevilliers, anime le collectif de tous les migrants vivant en France. La seconde

est située à Almere, près d'Amsterdam, et regroupe les « Hollandais » et les « Belges ». Ces deux structures sont en relations étroites pour la conduite des projets. Les leaders démontrent à la fois une capacité à mobiliser les autres ressortissants autour des actions, et un savoir-faire en matière de collecte de fonds auprès des bailleurs. Ainsi, l'association néerlandaise obtient des ressources auprès de la municipalité d'Almere, et de diverses ONG. L'association française est membre d'un réseau d'ONG de migrants marocains appelé IDD (Immigration, Démocratie, Développement) et a pu, par ce biais, financer la création de la bibliothèque du village. On observe donc au sein de cet espace transnational une modernisation des anciens mécanismes de fonctionnement des collectifs de migrants : à côté des leaders patriarcaux qui mobilisent et organisent la participation des migrants, on voit apparaître des jeunes, souvent dotés d'un bon niveau d'étude, capable de monter un dossier pour une subvention ou de tenir un comptabilité.

Aujourd'hui, ces réseaux constituent un espace transnational complexe, reliant non seulement les deux rives de la Méditerranée, mais aussi les différents Etats d'installation. De véritables ONG de migrants se sont créées pour aider les collectifs dans leurs réalisations. Ces OSIMs (Organisation de Solidarité Internationale de Migrants) constituent le chaînon entre les migrants, les pouvoirs publics et les bailleurs de fonds (Daum C., 2000). Ces ONG (de Marocains ou d'autres nationalités) bénéficient de l'intérêt des pouvoirs publics en matière de codéveloppement (Nair S., 1997). Le gouvernement français et l'Union Européenne voient dans ces structures un point d'appui pour développer les régions d'émigration pour affaiblir la pression migratoire. On retrouve les OSIM au sein d'organes représentatifs comme le Haut Conseil de la Coopération Internationale, mais aussi au sein de politiques de coopération comme le « Programme Concerté Maroc » du Ministère des Affaires étrangères. La valeur ajoutée des OSIM dans le développement est également reconnue par les ONG européennes. Le CRID (Centre de recherche et d'information pour le développement) héberge une plateforme des OSIM de France, le FORIM. Un jeu d'instrumentalisation réciproque s'est instauré entre, d'un côté les pouvoirs publics qui utilisent les OSIM pour espérer susciter des projets de retour, et de l'autre côté les acteurs du développement qui cherchent reconnaissance publique et moyens de financement. Cet intérêt politique a poussé les migrants à formaliser leur action. En ce sens, les Etats ont joué un rôle actif dans la structuration d'un espace transnational du développement.

La plus ancienne et la plus importante de ces OSIM est « Migrations et Développement ». Elle a été créée en 1986 par d'anciens ouvriers de Péchiney. Cette OSIM est aujourd'hui une véritable entreprise qui fonctionne avec des budgets de l'Union Européenne et a accompagné des projets pour plus de 200 villages, principalement dans la province de Taroudannt. Les organisations de réfugiés de la gauche marocaines en Europe se sont également intéressées à cette dynamique. Elles ont vu dans ces initiatives le moyen de rénover leurs actions envers le Maroc. Le développement est pour ces militants le moyen d'exploiter un savoir-faire acquis

dans le syndicalisme et l'activisme politique. Ainsi, des membres de l'ATMF (Association des Travailleurs Maghrébins de France) sont à l'origine du réseau IDD. D'autres organisations de ce type existent aux Pays-Bas (EMCEMO), en Espagne (CODENAF) et en Belgique. Une partie de ces associations ont constitué un réseau euromarocain, embryon possible d'une organisation au niveau européen des structures de migrants impliqués dans le développement.

La place des jeunes dans ce paysage des réseaux du développement laisse imaginer une possible pérennisation sur le long terme. Ces jeunes sont soit des étudiants marocains venus en Europe continuer leurs études, soit des enfants de migrants qui poursuivent l'implication de leurs parents. Ils sont présent à tous les niveaux de ces réseaux : au sein des collectifs de migrants ou à la tête d'OSIM. Act-agir, en région parisienne est un exemple d'OSIM revendiquant l'héritage de Migrations et Développement. Ces jeunes constituent une valeur ajoutée au sein de ces réseaux dans la mesure où ils diversifient les activités mises en œuvre. Ils compensent la faiblesse de leur légitimité du fait de leur classe d'âge par un capital culturel et un savoir-faire associatif plus important que chez leurs aînés. Leurs liens moins exclusifs et moins localisés avec le Maroc les conduit à intervenir sur une zone plus large et dans des domaines plus variés, allant du projet villageois à l'action humanitaire (cela s'est manifesté notamment lors du tremblement de terre d'Al Hoceima). Leur implication participe dès lors à une convergence entre l'action des OSIM et celle des ONG européennes.

Cette construction transnationale de réseaux de développement est capable de capter des ressources que les acteurs locaux et nationaux marocains essayent d'exploiter. Ces acteurs ont mis en place divers dispositifs pour orienter cette manne. Nous allons à présent examiner le jeu des élites villageoises à l'égard du développement.

2. Les associations villageoises de développement

La place des notables dans l'espace politique local au Maroc se situe entre le pouvoir politique des autorités publiques et le pouvoir économique des migrants. Les structures territoriales n'ont qu'imparfaitement effacées les anciens cadres tribaux. Dans les années 1970 et 80, l'institutionnalisation du pouvoir et la mise en place d'une gestion technocratique de l'économie locale ont rejeté une certaine élite traditionnelle, majoritairement illettrée, de la sphère publique (Leveau R., 1985). Toutefois, ils ont su conserver une forte légitimité face à une administration trop dépourvue de moyens pour être réellement efficace. Le développement a été pour cette élite le moyen de réinvestir la scène publique. Ce retour est d'abord lié à une évolution du profil des notables. Une nouvelle génération « post-indépendance » de notables émerge, ayant fait des études supérieures et occupant souvent eux-mêmes des postes de fonctionnaires locaux (enseignants, administrateurs). Ce sont eux que l'on retrouve fréquemment à la tête des associations villageoises de développement.

Ils font le lien entre les anciennes Jemaa (assemblées patriarcales qui rassemblent les chefs de famille) et l'administration. Ensuite, deux événements ont profondément marqué la scène politique locale. Le premier est la réforme du découpage communal en 1992. Ce redécoupage a créé des communes plus petites et a donc entraîné un rapprochement entre les autorités communales et la population. Ce rapprochement a généré une forte demande d'équipement collectif. Ce redécoupage ne s'est pas accompagné d'une allocation de moyens et les nouvelles municipalités n'ont pas pu répondre à la demande. Le second événement est la libéralisation du droit des associations. Jusqu'à la fin des années 1980, il était, de fait, presque impossible de créer une association. Le déblocage de la situation a permis aux notables de créer des associations villageoises pour pouvoir répondre aux attentes que les structures municipales ne pouvaient satisfaire. Le tournant des années 1990 fut donc une période clé pour le démarrage de cette dynamique de développement.

A partir du début des années 1990, on observe une explosion du nombre d'association en milieu rural, principalement dans le Sud marocain où les structures communautaire et les logiques collectives restent fortes. Ce phénomène associatif accompagne la dynamique de développement. Les associations gèrent le montage et le suivi du projet sur place, elles rassemblent les fonds collectés auprès des villageois et des migrants, sans distinction, elle est l'unique interlocuteur auprès des administrations et des ONG. Les pratiques associatives sont un héritage de la régulation coutumière du village. On peut considérer les associations villageoises de développement comme une modernisation de la Jemaa, assemblée patriarcale traditionnelle en charge des affaires du douar dans l'ancien système tribal. Cette continuité formelle se constate à travers la prise en charge par l'association des anciennes prérogatives de la Jemaa, notamment de l'entretien de la mosquée et du fquih. Les notables trouvent donc dans les associations une place naturelle, qui leur permet de rénover un statut coutumier déclinant. Toutefois, au-delà de cette conservation communautaire, la dynamique associative génère dans le même temps une ouverture de la scène publique à une nouvelle forme de leadership. On observe en effet de nombreux jeunes, y compris des femmes, prendre des responsabilités importantes dans ces structures. Ces jeunes sont des diplômés qui permettent à l'association de naviguer dans l'univers des normes administratives qui entourent les projets de développement : demandes de subvention, suivi, gestion, etc. La dynamique de développement impose donc un nouveau modèle de gestion du territoire, à travers des structures associatives et une démarche participative et ce sur la base d'une rénovation de la tradition.

Quelle est la place des migrants internationaux dans ce processus ? Le pouvoir économique des migrants a toujours constitué une menace potentielle contre la légitimité politique des notables. La rente migratoire est une nécessité pour l'économie des villages du Sud marocain. L'agriculture, affectée par les sécheresses répétées et la concurrence des exploitations intensives, ne représente plus qu'une part mineure des revenus des ménages. Dans ces conditions, la terre n'assure plus la

base économique de la légitimité des notables. La migration ne peut dès lors jouer son rôle dans le fonctionnement social du village que si le capital économique des migrants n'est pas converti en capital politique. La combinaison émigration / reproduction de l'ordre social a été rendue possible grâce à la mise en place de dispositifs sociaux qui ont permis de neutraliser la charge subversive des transferts. La dette migratoire décrite par Abdelmalek Sayad et la stigmatisation des migrants perçus comme corrompus par leur séjour à l'étranger délégitime les émigrés dans l'espace politique villageois. Les transferts du développement répondent à la même logique de neutralisation. L'association villageoise est le dispositif social qui permet cette neutralisation. La participation des migrants n'est pas isolée du reste du village. Les leaders associatifs s'assurent ainsi le monopole des bénéfices politiques du développement. L'association est donc pour les élites villageoises l'instrument du réinvestissement de la scène politique et du refoulement des migrants à l'arrière-plan de la dynamique. Ce processus concerne beaucoup moins les migrants internes dont la place dans les projets est beaucoup plus visible. Ces migrants internes sont des commerçants, des fonctionnaires ou des salariés qui, bien que vivant dans les grandes villes marocaines (Casablanca, Rabat, Agadir...) conservent des contacts étroits avec le village. La fréquence de leur présence au village leur permet de mieux suivre l'évolution des projets et leur capacité économique reste supérieure à celle des villageois. Ils ne pâtissent que dans une moindre mesure de la stigmatisation liée à la migration. Leur expérience du modèle urbain leur confère un rôle important dans l'intégration des projets dans l'espace et le mode de vie villageois (Kerzazi M., 2003).

3. Le double jeu de l'Etat marocain

Le territoire est, aux côtés de la population et de l'appareil politique, l'une des composantes fondamentales de l'Etat. L'aménagement du territoire est donc l'une des dimensions essentielles de la souveraineté étatique. Or, la dynamique de développement semble induire une dépossession de cette compétence au profit des structures associatives. On se retrouve, dans les zones rurales du Sud marocain, avec une situation de déséquilibre impressionnant. Il est possible de rencontrer des villages où l'association locale gère le système de distribution d'eau, l'électricité, a fait creuser un puits, a rénover une école, tandis que la commune rurale, qui est sensée prendre en charge le développement local, a juste les moyens de gérer les affaires courantes et le souk hebdomadaire. Par ailleurs, les conflits entre les autorités communales et les associations villageoises sont extrêmement fréquents dans la mesure où les associations représentent un tremplin politique pour les leaders associatifs. Elles constituent donc une concurrence politique et fonctionnelle importante. Nous avons pu observer de nombreux exemples de conflits où, par exemple, la commune bloquait la réalisation d'un projet par un refus d'autorisation voire la perturbation des assemblées générales.

Le problème de l'Etat est d'encourager cette dynamique de développement tout en conservant ses prérogatives territoriales. L'exercice du contrôle se fait par deux biais. Tout d'abord, l'Etat a mis en place, à partir de 1996, une politique de soutien aux projets qui inclut divers dispositifs de cofinancement. Le PAGER (Programme d'Approvisionnement Groupé en Eau potable des populations Rurales), le PERG (Plan d'électrification en milieu rural général) et le PNCRR (Programme National de Construction de Route en milieu Rural). Ces plans reposent sur le même principe : les représentants des villages font une demande de cofinancement pour le projet considéré et s'engagent à couvrir 45% des frais. L'Etat s'engage de son côté à réaliser les travaux. L'association qui représente les villageois prend par la suite la gestion de l'équipement. Pour l'Etat, l'avantage est double. D'une part, ce dispositif lui fournit les moyens d'un développement à moindre coût. Le budget qu'il consacre à ces opérations est en grande partie alimenté par les subsides de la coopération internationale. Ainsi, le PERG est largement soutenu par l'Agence Française de Développement. D'autre part, cet équipement, aujourd'hui géré par des associations, sera pris en charge, à terme, par l'Etat. Le développement d'aujourd'hui constitue les bases de la territorialisation de demain. Enfin, la multiplication des projets n'induit pas forcément un renforcement de la société civile en milieu rural. Au contraire, on constate une multiplication des associations dans chaque village, chacune prenant en charge un projet (électricité, puits...) ou un secteur (culture, sport...). Cet émiettement ne contribue pas à forger un contre-poids efficace face aux pouvoirs publics.

Les moyens d'actions de l'Etat sur cette dynamique de développement ne se limitent pas aux dispositifs d'intervention traditionnels. La dynamique actuelle a généré une forte demande au sein des nouvelles associations en matière de montage de projet, demandes de subvention, etc. On voit apparaître dans le Sud marocain diverses structures d'aide au montage de projets : soit des ONG, soit des regroupements d'associations villageoises. Or, toutes ces organisations sont pilotées, directement ou non par les pouvoirs publics ou des élus. L'exemple le plus important est celui d'Iligh. Cette organisation est une « association régionale », créée à l'instigation du Ministère de l'Intérieur au milieu des années 1980, regroupe hauts fonctionnaires et grands entrepreneurs du Sud marocain. Iligh a fait de l'aide au montage de projet l'un de ses principaux domaines d'action. La Fondation Mohamed V, dirigée par le roi lui-même, est également l'un des acteurs importants à ce niveau. Enfin, l'administration peut susciter lui-même la création d'associations villageoises. Il s'agit là d'un moyen pour canaliser l'argent de la coopération. L'intervention étatique par le biais des réseaux associatifs est un exemple de réactivation du modèle makhzien du contrôle de la population par les réseaux sociaux plutôt que par le maillage administratif du territoire.

Conclusion

Les réseaux transnationaux sont la plupart du temps analysés en terme de menace pour l'Etat-Nation et les acteurs territoriaux. Le transnationalisme n'est pas fait que de réseaux mafieux de passeurs ou de trafiquants. Cet espace est un foisonnement d'activités et d'interrelations où se noue un jeu social entre diverses catégories d'acteurs. C'est également un espace qui véhicule de ressources en jouant sur la complémentarité des lieux. L'instrumentalisation de ces ressources est un enjeu où sont parties prenantes les Etats et les régions d'origine. Loin d'être un facteur délétère, le transnational devient une ressource pour les territoires.

On peut toutefois se demander si le partenariat euroméditerranéen de l'Union, à travers le programme MEDA ou le dialogue 5+5, va contribuer à alimenter ce rapprochement transnational ou au contraire le casser. On pourrait penser que la mise en place d'une zone de libre-échange permettrait de démultiplier les activités transnationales des acteurs associatifs ou des entrepreneurs. Pourtant, diverses études montrent que cette dynamique euroméditerranéenne ne profite qu'à un petit nombre de privilégiés. Les privatisations n'ont pas contribué à dégager l'économie de la tutelle étatique (Hibou B., Martinez L., 1998), le programme de mise à niveau des PME est un échec, les sociétés civiles maghrébines sont exclues du jeu étatique. A l'inverse l'obsession sécuritaire et les flux d'immigration clandestine gênent les échanges transméditerranéens. Le partenariat vise à construire un espace d'échange méditerranéen, il n'a jusqu'à présent fait qu'institutionnaliser une mise à distance. Ce n'est pas là le moindre des paradoxes du transnationalisme, une entropie sociale qui se construit « par le bas », alors même que les Etats travaillent à renforcer les frontières.

Bibliographie

BASCH, L., GLICK SHILLER, N., et al. (1994) *Nations unbound. Transnational projects, postcolonial predicaments and deterritorialized nations states.*: Gordon and Breach. New-York, 330 p.

DAUM, C. (2000) *Typologie des organisations de solidarité internationale issues de l'immigration*, rapport, Paris : GREM/MAE/CCD/Panos. 52 p.

DE HAAS, H. (2003) *Migration and development in the South Morocco. The impact of labour migration on social and economic like in the Todgha oasis*, Nimègue, Université catholique de Nimègue, 430 p.

HIBOU B., MARTINEZ L., 1998, Le partenariat euro-maghrébin: un mariage blanc? *Les études du CERI*, n°47, 39 p.

KERZAZI Moussa (2003), *Migration rurale et développement au Maroc.*: Publi. de la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines, Rabat, 501 p.

LACROIX T., 2005, *Les réseaux marocains du développement* (titre provisoire), Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, Paris (à paraître)

LEVEAU R. (1985) *Le fellah marocain, défenseur du trône*, Presses de la FNSP, (coll. Références) Paris, 318 p.

NAIR, S. (1997) *Rapport de bilan et d'orientation sur la politique de codéveloppement liée aux flux migratoires.*: mission interministérielle "Migrations/codéveloppement". Paris, 26 p.